

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

PUBLICITÉ

relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du
CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
conformément aux articles L331-3, D. 331-4-1 et R. 331-4 du code rural et de la pêche maritime

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n°2019-21-06-107

Date de la demande : 16 juillet 2019

Nom du demandeur : ORSUCCI Christian

Dans le cadre d'un agrandissement d'une exploitation viticole

La date de limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter est fixée au : 18 août 2019

Toute demande déposée après cette date ne pourra être mise en concurrence avec la présente demande.

COMMUNES	SECTIONS CADASTRE	N° CADASTRE	SURFACES	SURFACES PAR PROPRIETAIRES	PROPRIETAIRES IDENTIFIES
TALLONE	D	343	1,6200	17,1000	SC du Domaine de Sainte Juliette
TALLONE	D	718	4,6000		
TALLONE	D	722	4,2500		
TALLONE	D	724	6,6300		
TALLONE	D	730	12,5011	12,5011	STEFANI Bruno Paul Joseph / STEFANI Eric / STEFANI Christine / STEFANI Antoine / STEFANI Luc Pierre Marie / STEFANI Marie
TALLONE	D	606	6,5622	22,5910	STEFANI Jean Marc / STEFANI François / STEFANI Louis / STEFANI Agnès / STEFANI Odile / STEFANI Brigitte
TALLONE	D	607	6,2355		
TALLONE	D	734	9,7933		
TALLONE	D	982 (732)	5,6248	5,6248	DUBOIS Ghislaine Patricia Martine
TALLONE	D	983 (732)	5,6248	5,6248	CABOURET Pascale Vitim
TOTAL :			63,4417	63,4417	
La parcelle D 343 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 03 ha 59 a 61 ca.					
La parcelle D 718 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 26 ha 53 a 68 ca.					
La parcelle D 722 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 04 ha 82 a 72 ca.					
La parcelle D 724 sur la commune de Tallone a une superficie totale de 28 ha 44 a 43 ca.					

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDTM de la Haute-Corse.
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet "Mes démarches agriculture".